



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement Jeudi 2 juillet 2026, à 15 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Période de questions des membres du conseil
- 10.04** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2026

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à Transit 24 pour le Projet hébergement violence conjugale de 2e étape
- 20.02** Approuver la convention de services entre l'arrondissement d'Anjou et le Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou inc. pour l'offre de services d'accueil et de services à la clientèle, de surveillance des bains libres ainsi que la mise en œuvre de la programmation aquatique de la piscine intérieure du Centre Roger-Rousseau, pour la période du 3 juillet 2026 au 31 décembre 2027, et autoriser à payer une somme maximale de 269 000 \$ additionné au versement mensuel équivalant à 90 % des revenus perçus pour le compte de la Ville relativement aux services connexes rendus, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser une dépense totale de 134 884,79 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le service de réparation de la chaussée sur la rue Robitaille, pour le tronçon compris entre la rue Des Ormeaux et la limite de l'arrondissement d'Anjou - Autoriser, à cette fin, l'utilisation du surplus d'affectation pour un montant de 123 209,29 \$, net de ristourne

40 – Réglementation

- 40.01** Édicter l'ordonnance 1333-O.224, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant le retrait d'une zone de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 7974, avenue de Candes
- 40.02** Édicter l'ordonnance 1333-O.225, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant l'installation d'une zone de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 8349, boulevard du Haut-Anjou

- 40.03** Édicter l'ordonnance 1333-O.226, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant l'installation d'une zone de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 7801, avenue d'Avrillé
- 40.04** Donner avis de motion et déposer le projet de règlement RCA 194 intitulé « Règlement particulier d'occupation du domaine public aux fins d'installation d'un panneau d'affichage numérique par Astral Media Affichage, S.E.C. »
- 40.05** Adopter le règlement RCA 191-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2026 (RCA 191) »

70 – Autres sujets

- 70.01** Lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2026